

Fait à Saint Amour Bellevue le 10 octobre 2023.

Liste des délibérations prises lors du conseil du 10 octobre 2023

DATE	NUMERO	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10/10/2023	DE_2023_26	Gratification stagiaire	14	0	0
10/10/2023	DE_2023_27	DETR 2023 - Rénovation énergétique de la salle des fêtes	14	0	0
10/10/2023	DE_2023_28	Fixation du loyer logement communal 738 route de la Saint Valentin et autorisation de signer un bail	14	0	0

Maire de Saint Amour Bellevue.

Mme Josiane CASBOLT


Le Maire
Josiane CASBOLT

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 06 octobre 2023 Date d'affichage : 06 octobre 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 10 octobre 2023
--	---	--

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

Représentés : Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Laurence CHOMIENNE

Excusés :**Absents :**

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: Gratification stagiaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un stagiaire a effectué son stage de 3ème pour une durée de quinze jours avec les employés techniques.

Celui-ci ayant parfaitement effectué sa mission, nous vous proposons de lui accorder une prime de 100€ en récompense de sa qualité de travail.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Autorise le versement d'une gratification de 100 € pour le stagiaire

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 06 octobre 2023 Date d'affichage : 06 octobre 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 10 octobre 2023
--	---	--

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

Représentés : Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Laurence CHOMIENNE

Excusés :**Absents :**

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: Fixation du loyer logement communal 738 route de la Saint Valentin et autorisation de signer un bail

Madame le Maire informe que le logement communal situé au n° 738 route de la Saint Valentin est libre depuis le 1er juillet 2023.

Des travaux de rénovation sont en cours, il sera donc disponible à la location d'ici la fin de l'année.

Il s'agit d'un T4 (3 chambres), surface habitable : environ 123 m².

Le loyer peut être révisé à l'initiative du bailleur à la suite de travaux de rénovation réalisés par le bailleur et également si son montant est manifestement sous-évalué par rapport aux prix du marché (le loyer médian constaté par l'observatoire des loyers dans l'Agglomération du Mâconnais Beaujolais est de 7,5 € par m² et par mois (hors charges)).

Le loyer mensuel proposé s'élève à : 900 euros.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

FIXE le loyer initial pour la location du logement communal 738 route de la Saint Valentin à **900 euros** par mois.

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 06 octobre 2023 Date d'affichage : 06 octobre 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 10 octobre 2023
--	---	--

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

Représentés : Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Laurence CHOMIENNE

Excusés :**Absents :**

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: DETR 2023 - Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Montant total des travaux HT : 55 493.60 euros

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Saint Amour Bellevue souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	30 %	16 648 €
Mba – fond de concours « aide au développement local 2020/2026	42.72 %	23 709 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	72.72 %	40 357 €
Fonds propres	27,28%	15 137 €
Emprunts		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	55 494 €

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture.

DE 2023/027

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



Préfecture de Saône et Loire
Date de réception de l'AR: 17/10/2023
071-217103852-20231010-DE_2023_27-DE